

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : Audrey-Anne Côté

<https://www.cadre21.org/membres/a0cdeb3a2b02ef6df82d512f>

Date d'obtention : 2023-12-02 19:57:57



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une bonne méthode avec la trousse et ses étapes à suivre pour faire notre part en tant que intervenant scolaire afin de faire avancer les choses.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette méthode d'intervention change le fait que nous pouvons intervenir rapidement pour de un faire cesser la circulation du contenu et par cela diminuer les impacts négatifs de la situation sur les jeunes impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De prêter une attention particulière au niveau de maturité ainsi qu'aux intentions des jeunes impliqués pour la suite des étapes.